

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

**Trente-septième session
Genève, 27 – 30 mars 2017**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

adopté par le comité

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la trente-septième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et a souhaité la bienvenue aux participants.
2. M. David Muls (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

3. M. Adil El Maliki (Maroc) a été réélu président. M. Alfredo Carlos Rendón Algara (Mexique) a été réélu vice-président et M. Simion Levitchi (République de Moldova) a été élu vice-président.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/37/1 Prov. Rev.2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

5. Le SCT a examiné le document SCT/37/7.
6. Le SCT a approuvé l'accréditation du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION

7. Le SCT a adopté le projet de rapport de la trente-sixième session (document SCT/36/6 Prov.).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)

8. Le président a rappelé qu'à la trente-sixième session du SCT, il avait indiqué en conclusion que "la question du DLT resterait inscrite à l'ordre du jour du comité et que le SCT devrait donner suite à la décision de l'Assemblée générale"¹, et il a encouragé les délégations à utiliser le temps à disposition jusqu'à la session suivante de l'Assemblée générale, en octobre 2017, pour combler les lacunes restantes.

Dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères

9. Le SCT a examiné les documents SCT/36/2 Rev. et SCT/37/2.
10. Après délibération, le président a demandé au Secrétariat
 - d'inviter les États membres à soumettre des réponses supplémentaires ou révisées au *Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères*, ainsi que des exemples pertinents,
 - d'inviter les ONG accréditées à communiquer des commentaires et observations supplémentaires sur le sujet, compte tenu de leur expérience,
 - de synthétiser toutes les réponses, ainsi que tous les exemples, commentaires et observations reçus dans une version révisée du document SCT/36/2 Rev., pour examen par le SCT à sa prochaine session,
 - d'établir une version révisée du document SCT/37/2, compte tenu des commentaires, observations et exemples supplémentaires reçus, pour examen par le SCT à sa prochaine session, et

¹ L'Assemblée générale de 2016 a décidé que, "à sa prochaine session en octobre 2017, elle poursuivra l'examen de la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles pour la fin du premier semestre de 2018".

- d'organiser une session d'information, à l'occasion de la trente-huitième session du SCT, portant sur i) les pratiques des offices et ii) l'expérience des utilisateurs à l'égard des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères.

Informations sur le Service d'accès numérique (DAS) aux documents de priorité

11. Le président a pris note des déclarations faites par certaines délégations, qui ont indiqué qu'elles prenaient des mesures en vue de la mise en œuvre du Service d'accès numérique pour les dessins et modèles industriels à court terme.

12. Tout en encourageant les autres États membres à envisager la possibilité d'utiliser le service DAS pour l'échange de documents de priorité concernant les dessins et modèles industriels et les marques, le président a indiqué en conclusion que le SCT continuerait de faire le point sur les progrès réalisés à cet égard lors de ses futures sessions.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : MARQUES

13. Le SCT a examiné les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour (documents SCT/32/2, SCT/37/3, SCT/37/4, SCT/37/5 et SCT/37/6).

Protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques : pratiques, approches et domaines de convergence possibles – commentaires soumis par les membres

14. Après délibération, le président a demandé au Secrétariat :

- d'inviter les États membres à soumettre d'autres commentaires et observations concernant, en priorité, les domaines de convergence n^{os} 1, 2, 5 et 6;
- de synthétiser tous les commentaires et observations reçus dans une version révisée du document SCT/37/3, dans lequel tous les commentaires et observations concernant les domaines de convergence n^{os} 3 et 4 seront transférés dans une annexe du document; et
- d'établir un document analytique² sur la base de la version révisée du document SCT/37/3, pour examen par le SCT à sa prochaine session.

Dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques

15. Le SCT a pris note de l'exposé présenté par les représentants de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au sujet des mécanismes fondés sur l'Internet que cette organisation met à la disposition des parties munies des lettres de créance appropriées pour accéder aux données sur les DCI directement en ligne.

² Qui analyse les réponses, commentaires et observations contenus dans la version révisée du document SCT/37/3.

16. Après délibération, le président a demandé au Secrétariat
- de coordonner ses travaux avec l'OMS afin de déterminer si, et comment, les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle des États membres de l'OMPI pouvaient utiliser les mécanismes susmentionnés, et de faire rapport sur la question au SCT à sa trente-neuvième session et
 - dans l'intervalle, de conserver sa pratique actuelle, consistant à communiquer aux offices des listes de DCI proposées ou recommandées.

Compte rendu de la situation concernant les aspects relatifs aux marques dans le contexte du système des noms de domaine (DNS)

17. Le SCT a demandé au Secrétariat de tenir les délégations informées de l'évolution future du système des noms de domaine (DNS).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

18. Le président a noté que la séance d'information, tenue le 28 mars 2017, a apporté des renseignements utiles sur i) les caractéristiques, données d'expérience et pratiques relatives aux différents systèmes nationaux et régionaux de protection des indications géographiques, et sur ii) la protection des indications géographiques sur l'Internet, et les indications géographiques et les noms de pays dans le DNS. La séance d'information a été un bon point de départ pour engager un échange de vues sur les points i) et ii) susmentionnés.

19. Le président a indiqué en conclusion que, à sa prochaine session, le SCT examinera de nouvelles mesures compte tenu de sa proposition sur le sujet. Toutes les propositions sur ce point resteront inscrites à l'ordre du jour.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

20. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président contenu dans le présent document.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

21. Le président a prononcé la clôture de la session le 30 mars 2017.

[Fin du document]